

Article

« Le Mouvement national des Québécois à la recherche de la modernité »

Jacques Hamel

Recherches sociographiques, vol. 14, n° 3, 1973, p. 341-361.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055626ar>

DOI: 10.7202/055626ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LE MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS À LA RECHERCHE DE LA MODERNITÉ*

Ce bref article se propose d'étudier l'évolution qu'a connue, depuis quelques années, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (FSSJBQ), devenue en juin 1972 le Mouvement National des Québécois (MNQ). Dans un premier temps, nous effectuerons une analyse du discours idéologique du mouvement pour en dégager les grandes lignes d'évolution et les principaux axes d'articulation. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons aux contradictions soulevées par son action, plus précisément aux écarts entre certaines prétentions énoncées par ses dirigeants et leur comportement effectif, et nous tenterons de mesurer de quelle façon les problèmes de l'organisation sont amplifiés par l'évolution de ces dernières années.

Notre étude repose sur une analyse documentaire de l'ensemble des textes de la collectivité: les discours et les programmes mis en œuvre par les dirigeants de la Fédération, les cours annuels de formation nationale, les mémoires, les thèmes de congrès, les communiqués, certains documents internes (rapports de comités, etc.), et enfin les résolutions étudiées et adoptées depuis 1962 lors des congrès annuels de la Fédération. À cette première technique, nous avons de plus adjoint une seconde technique, le recours à l'entrevue. Plus précisément, nous avons effectué quatre entrevues libres — d'une durée moyenne de trois heures — avec quatre dirigeants du palier provincial qui ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution du MNQ au cours de la décennie. Deux d'entre eux nous ayant demandé l'anonymat, nous avons décidé de taire le nom de l'ensemble de nos informateurs.

* Cet article est tiré de ma thèse de maîtrise: Jacques HAMEL, *La culture politique du Mouvement National des Québécois (1960-1973)*, Université Laval, mars 1973. Je remercie spécialement Mme Micheline de Sève et M. Léon Dion dont les commentaires ont été très utiles pour la rédaction finale de ce texte.

Cette étude s'insère par ailleurs dans le cadre d'une recherche beaucoup plus globale, entreprise depuis un an et demi sous la direction de M. Léon Dion et Mme Micheline de Sève. L'objectif est de dégager différents systèmes de représentations culturelles liées à la conception des finalités de l'action et leurs modes de manifestations afin de reconstituer et de caractériser les courants représentatifs de la culture politique québécoise.

I. COMMUNAUTÉ ET SOCIÉTÉ

Le MNQ se définit comme un *mouvement* dont le centre d'intérêt est la nation canadienne-française ou québécoise. Il est donc foncièrement nationaliste. Cet attachement viscéral à « la Nation » ne s'est jamais démenti depuis la fondation par Ludger Duvernay de la première société Saint-Jean-Baptiste à Montréal en 1834. Une évolution sensible a toutefois modifié depuis une dizaine d'années la définition qu'il s'est donnée de sa mission. De canadienne-française, la communauté politique de référence devient québécoise. Il ne s'agit plus dès lors de grouper tous les Canadiens français de foi catholique, mais d'unir tous les Québécois de langue et de culture françaises « pour défendre et promouvoir leurs intérêts nationaux ».

L'emploi d'un vocabulaire différent est beaucoup plus qu'une distinction d'ordre sémantique. Il révèle une mutation lente, mais continue, d'une collectivité dont la pensée était jusque là articulée sur les vestiges d'un passé non encore très lointain et dont l'agir se résumait à des actions axées sur des préoccupations d'ordre culturel. Elle se révèle aujourd'hui plus soucieuse des problèmes tant sociaux que politiques affectant la société québécoise contemporaine. Elle s'interroge davantage sur un type de société à inventer et à instaurer pour résoudre ces problèmes. Car sa mission a toujours été d'éclairer et de diriger la population, le mouvement s'étant attribué un rôle d'animateur et de guide par rapport à « la Nation ».

Nous ne pouvons mieux saisir la nature de cette transformation qu'en nous référant à la dichotomie communauté-société, élaborée par Ferdinand Tönnies. Celui-ci retient deux catégories fondamentales des rapports sociaux : la communauté (*gemeinschaft*) et la société (*gesellschaft*).¹ La vie en société se réfère nécessairement à l'une ou l'autre dimension. Il y a opposition nette entre ces deux concepts :

« L'opposition de la communauté et de la société est aussi vigoureuse que celle de la volonté organique et de la volonté réfléchie. La communauté est un tout, un être organique où les individus sont étroitement liés par le sang, le sentiment, la coutume et la religion à la manière des éléments du "moi" organique et affectif. La société est un groupement où l'individu garde une place marquée et où le jeu des relations sociales reste d'ordre mécanique, inorganique, artificiel, comme les produits même de l'intelligence et de la pensée. »²

Ce sont là des catégories analytiques pures : aucune collectivité ne se définit en fonction de relations uniquement communautaires ou sociétaires. Autrement dit, celles-ci ne se retrouvent jamais à l'état parfait et exclusif dans des collectivités concrètes. Cependant, « l'observation de la réalité sociale permet d'isoler analytiquement les deux formes de rapports sociaux et de déterminer dans chaque cas laquelle est dominante. »³

1. Le lecteur pourra consulter à profit la thèse de maîtrise de Léon DION qui porte précisément sur cette question : *Les concepts fondamentaux de la sociologie*, Université Laval, 1948, 100 pages.

2. Ferdinand TÖNNIES, *Communauté et Société*, P.U.F., 1944, pp. XVII de l'« Introduction », écrite par J. Leif.

3. Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, Tome 2 : *L'organisation sociale*, 1968, page 174.

La communauté relève d'une conception romantique de l'organisation sociale. Elle est d'ordre affectif et sentimental. Elle est par excellence le milieu où la morale, s'exprimant spontanément par les liens du sang, de l'amitié, de la coutume et de la foi, est réellement vécue et sentie.⁴ Guy Rocher résume la nature de ce concept en soulignant qu'un sentiment d'appartenance à la même collectivité domine la pensée et les actions des personnes assurant la coopération de chaque membre et l'unité ou l'union du groupe. La communauté est donc un tout organique, au sein duquel la vie et l'intérêt des membres s'identifient à la vie et à l'intérêt de l'ensemble.

Dans la société, par contre, se trouvent « réunis un certain nombre d'individus qui, comme dans la communauté, vivent les uns à côté des autres, mais n'ont entre eux aucun lien réel. Ici chacun existe pour soi, dans un état de tension vis-à-vis des autres. »⁵ Si la communauté, écrit Rocher, est faite de relations « chaudes », fortement chargées d'affectivité, la société est l'organisation sociale des relations « froides » dans lesquelles dominent la diversité des intérêts et le calcul.

Nous voulons montrer en quoi le réaligement des représentations culturelles du MNQ marque un passage d'une conception dominante des rapports communautaires vers des relations plus sociétales de son environnement.

a) *Des rapports essentiellement communautaires*

Jusqu'au début des années soixante, le MNQ manifeste d'emblée une préférence prépondérante pour des rapports de type communautaire de l'organisation sociale. Les origines du mouvement, au siècle précédent, portent le sceau de cette orientation. L'objectif de resserrer les rangs de « la race canadienne-française », la défense d'une communauté sans cesse en danger d'assimilation, le caractère sentimental des réjouissances pour souligner sa fête nationale, tout atteste la spécificité fortement communautaire des relations privilégiées par le mouvement.

La pensée et l'agir de ses dirigeants ont toujours été guidés par ce sentiment exclusif d'appartenance à la collectivité canadienne-française. « La Nation » est perçue comme une grande famille dont il faut sauvegarder les traits particuliers, dont les membres doivent se tenir ensemble et veiller jalousement à leur intérêt culturel commun. De la sorte, « la Nation » est cette valeur sacrée qui a présidé à la naissance du mouvement en 1834, le principe directeur qui a inspiré l'ensemble des positions exprimées par les différentes sociétés Saint-Jean-Baptiste au cours des décennies ultérieures. C'est autour de cet absolu que s'axent valorisations et actions du mouvement :

4. Ferdinand TÖNNIES, *op. cit.*, page XV. Voir également la thèse de maîtrise de Léon DION, déjà citée, pp. 11-12.

5. *Ibid.* Voir aussi : Léon DION, *op. cit.*, pp. 13-14.

« Mais seuls nous animent un amour ardent de la nation qui constitue notre grande famille humaine et un désir intense de construire pour elle une patrie réelle, chaleureuse, indiscutable, dont la physionomie reflètera l'âme profonde, dont les institutions, les lois, les structures, l'économie seront organisées d'abord en fonction de nos besoins et de nos aspirations et non pas d'abord en fonction des autres. »⁶

Une communauté de l'esprit

Cette approche séculaire de la réalité sociale s'est poursuivie jusqu'au milieu des années soixante pour la majorité des dirigeants du mouvement provincial. Quant aux dirigeants des sociétés diocésaines, bon nombre l'ont privilégiée jusqu'à la fin de cette décennie. Ils définissaient leur environnement social selon un schéma de valorisations qui correspondait à une société traditionnelle en disparition.

Non qu'ils rejetaient les transformations socio-économiques qui secouaient la société québécoise, mais ils tentaient de sauvegarder, au milieu de ces transformations, les traits culturels et politiques caractéristiques d'une certaine société pré-industrielle ou rurale. Ils considéraient « la Nation » dans ce qui la singularisait et ne la concevaient qu'en elle-même. Ils mettaient ainsi l'accent sur la préservation de la foi catholique, de la langue des ancêtres, des valeurs chrétiennes, des institutions (surtout la famille), en un mot l'héritage culturel reçu des générations précédentes. Ces préoccupations s'accompagnaient d'un intérêt manifeste porté aux symboles politiques qui servent de trait d'union et de support affectif entre les membres de la communauté :

« Drapeau du Québec
Salut !
À toi, mon respect
 ma fidélité
 mon amour
Vive le Québec !
Vive son drapeau ! »⁷

Tous recherchaient le maintien d'une « communauté de l'esprit »⁸ entre les Canadiens français, d'où l'importance qu'ils attachaient aux symboles, aux réjouissances de la Saint-Jean. Pour plusieurs sociétés diocésaines, l'organisation des fêtes du 24 juin constituait, jusqu'à tout récemment, un objectif fondamental justifiant leur existence.

La recherche d'une telle « communauté de l'esprit » amenait le mouvement à privilégier une vision consensuelle des rapports sociaux. Il ne s'intéressait qu'aux objets pouvant unir et rapprocher toujours davantage les membres de la communauté nationale. C'est pourquoi ses dirigeants n'avaient aucune vision stratifiée de la disposition des individus et des groupes les uns par rapport aux

6. M^e Yvon GROULX, président du MNQ, « Oeuvrer pour le progrès et l'épanouissement des nôtres », dans *La SSJB choisit : un Québec fort*, cahier n^o 16, juin 1968, page 37. ?

7. FSSJBQ, *Statuts et règlements*, page 31.

8. Ferdinand TÖNNIES, *op. cit.*, page 14.

autres dans la communauté globale. Les seules entités différenciées étaient « les familles » perçues comme les cellules de base de « la Nation ». Elles constituaient la seule structure sociale à laquelle ils accordaient un intérêt majeur, ce qui correspondait bien à l'image d'une société traditionnelle fondée sur la solidarité des liens sociaux à l'échelle des groupes primaires plutôt que sur une solidarité organique fondée sur l'articulation d'associations volontaires.⁹ Ils n'étaient nullement en mesure de percevoir les rapports de force qui composaient la société. Ainsi, durant toute cette période, les sociétés n'ont fait qu'une allusion au syndicalisme, et encore cette seule référence n'avait-elle d'autre but que d'inciter leurs concitoyens « à s'unir dans des syndicats organisés et contrôlés par des Canadiens français et d'inspiration chrétienne ». ¹⁰ Le syndicalisme était donc ramené à une dimension culturelle et non à la promotion des intérêts socio-économiques d'un groupe social déterminé. C'était là l'indice d'un refus global de toute perception conflictuelle qui puisse diviser ou désunir les membres de la communauté nationale.

Globalisme des prises de position

L'identification à la nation impliquait également la poursuite d'objectifs globaux qui, a priori, touchaient à « tous les aspects de la vie nationale ». Elle ne passait aucunement par l'analyse particulière des problèmes sociaux et économiques de la société. Ses dirigeants ignoraient presque complètement ces derniers. Ils ne se sont pour ainsi dire jamais préoccupés des problèmes de l'inflation, du chômage, des relations patronales-ouvrières, de la paupérisation d'une certaine classe de citoyens, etc.

Leur intérêt se bornait aux questions et problèmes susceptibles d'influencer directement « la survivance et l'épanouissement de la Nation ». Pareille situation a souvent amené le mouvement à adopter des prises de position à caractère globaliste, à utiliser manifestement d'images, de clichés et de formules creuses. Elles révélaient à la fois un certain désintéressement et une certaine incapacité du mouvement à envisager des mesures concrètes pour résoudre les problèmes spécifiques auxquels « la Nation » était confrontée :

« En résumé, la société Saint-Jean-Baptiste [de Ste-Anne] a cherché à corriger une mentalité un peu particulière à notre région mais très néfaste quand même qu'est l'individualisme. Nous avons suscité le dialogue, écarté les préjugés, élargi les horizons, pris conscience de nos forces, et avons tenté de les unir en la recherche d'objectifs communs. Ce fut une semence. Nous espérons que cette dernière germera partout, croîtra partout avec rapidité, étouffera toutes les mauvaises herbes dont le terrain est infesté et procurera à nos enfants une récolte abondante... » ¹¹

9. Selon la distinction d'Émile DURKHEIM entre solidarité mécanique et solidarité organique. (*De la division du travail social*, PUF, 8^e édition, 1967.)

10. FSSJBQ, *Vers un Québec fort*, cahier n° 1, juin 1962, pp. 52-53. Dans cette résolution, les sociétés appuyaient sans réserves la CSN.

11. Document interne de la FSSJBQ, 1965.

Les gestes posés par les dirigeants du mouvement s'adressaient généralement à l'ensemble des membres de la communauté et rarement à des catégories spécifiques d'acteurs sociaux. Ils se contentaient dans l'ensemble de mettre sur pied des campagnes de souscription auprès des Canadiens français pour venir en aide aux étudiants (le Prêt d'honneur), aux minorités francophones à l'extérieur du Québec (Vie Française), d'organiser à travers le Québec les fêtes et réjouissances populaires de la Saint-Jean, de préparer des concours de « Bon Parler Français » dans les écoles pour encourager le développement de la langue française. De plus, les modes d'action ainsi privilégiés étaient en étroite correspondance avec les préoccupations d'ordre culturel alors propres au mouvement.

b) Vers une vision plus sociétair

La dernière décennie voit néanmoins un déplacement sensible dans la perception des dirigeants du MNQ de leur environnement social. Sous l'influence de la pression sociale et des transformations socio-politiques qui caractérisent le début de la décennie avec l'arrivée au pouvoir de l'équipe Lesage, sous l'influence également des États généraux du Canada-Français¹² dont le mouvement avait été l'un des principaux promoteurs, sous l'influence enfin d'un renouvellement et d'un rajeunissement de ses cadres au niveau provincial et de quelques sociétés diocésaines, le mouvement délaisse progressivement cette perception essentiellement communautaire des rapports sociaux. Non sans heurts et tensions parfois considérables, une nouvelle façon de voir « la Nation » s'implante dans le mouvement.

*L'émergence de « l'État québécois »
comme lieu de référence politique*

Les dirigeants s'intéressent dès lors beaucoup moins aux relations entre les membres de la même communauté nationale, aux liens qui les unissent les uns aux autres et aux valeurs qu'ils partagent en commun. Ils concentrent plutôt leur intérêt sur les relations inter-communautaires, c'est-à-dire sur les rapports entre les communautés anglophone et francophone qui cohabitent sur un même territoire. Ils s'attaquent prioritairement aux problèmes de domination qu'exerce sur tous les plans la minorité anglophone sur la majorité francophone. Le MNQ passe en quelque sorte d'une vision consensuelle des rapports entre les

12. Les États généraux furent constitués en 1964 dans le but d'étudier les conditions culturelles, sociales, économiques et politiques dans lesquelles vivait la nation canadienne-française. Les premières assises nationales se déroulèrent à la Place des Arts de Montréal, du 23 au 26 novembre 1967, devant plus de 2,000 personnes, dont 1,600 délégués des circonscriptions électorales du Québec et des régions où les Canadiens d'expression française ont fait souche en dehors du Québec. Les secondes assises se tinrent à l'Hôtel Reine-Élisabeth, du 5 au 9 mars 1969, devant plus de 1,800 personnes dont 1,300 délégués.

membres d'une même communauté à une vision conflictuelle entre deux communautés. Non pas que ses dirigeants rejettent ou ignorent maintenant le premier type de rapports sociaux, mais ils privilégient de plus en plus nettement un type de relations plus sociétaires.

Ils dénoncent notamment la faiblesse des assises de la communauté francophone au sein même du territoire où elle est majoritaire :

« Au point de vue culturel, la langue est gravement menacée; au point de vue économique, le groupe canadien-français contrôle à peine 10% de son économie; au plan social, la famille canadienne-française est aux prises avec de graves problèmes financiers, etc. »¹³

Cette prise de conscience les conduit à voir dans l'État l'instrument-miracle capable de renverser le processus en faveur de la majorité francophone. L'État se doit d'assumer le rôle de défenseur des intérêts de cette dernière, puisque lui seul est en mesure de corriger une situation jugée anormale et alarmante pour « la nation canadienne-française du Québec ». Ainsi, les objets reliés au palier démographique (le faible taux de natalité, l'anglicisation des immigrants) sont parmi les plus importants qu'aient abordés le MNQ depuis l'affaire de Saint-Léonard en 1968, parce qu'ils manifestent de la manière la plus visible la précarité de l'existence de « la Nation ». Selon le mouvement, si l'État ne redresse pas à brève échéance la situation démographique par le biais d'une politique d'immigration (intégration forcée des immigrants à la communauté francophone) et d'une politique linguistique radicale (unilinguisme), c'en est fini de la nation canadienne-française elle-même. Ce qui est en jeu, c'est le *primo vivere* de toute communauté. Le caractère nouveau des positions exprimées au cours des dernières années est ainsi marqué par l'émergence de « l'État québécois » comme second pôle — celui-là politique — d'identification nationale, se superposant au pôle culturel jusque là seul support du mouvement.

Recherche d'un nouveau cadre politique

Deux clans irréductibles s'opposent. D'une part, un certain nombre de sociétés diocésaines (Québec, Sherbrooke, Sainte-Anne, Valleyfield, etc.) continuent à privilégier certaines formes communautaires des rapports sociaux où la communauté politique est définie selon un schéma de valorisations propres à « l'idéologie de conservation »¹⁴ (*rationalité culturelle*). D'autre part, l'articulation des préférences exprimées dès 1964 par la Fédération d'abord, et d'autres

13. FSSJBQ, *Le Québec moderne, artisan de son avenir*, mémoire présenté au Comité parlementaire de la Constitution, mars 1965, pp. 56-57.

14. Ce terme est emprunté à Marcel RIOUX, qui le définit de la façon suivante : « Elle définit le groupe québécois comme porteur d'une culture, i.e. comme un groupe qui a une histoire édifiante, qui est devenu minoritaire au XIX^e siècle et qui a pour devoir de préserver cet héritage qu'il a reçu de ses ancêtres et qu'il doit transmettre intact à ses descendants. Essentiellement, cet héritage se compose de la religion catholique, de la langue française et d'un nombre indéterminé de traditions et de coutumes. Le temps privilégié de cette idéologie est le passé. » (*La question du Québec*, Paris, Seghers, 1969, pp. 88-89.)

sociétés à sa suite, est orientée vers l'autodétermination politique de « la Nation » dans le seul État où elle est majoritaire. Le contrôle complet des instruments politiques apparaît, dès lors, comme le seul moyen à la communauté francophone d'infléchir le choix de ses orientations dans le sens des finalités qui lui sont propres (*rationalité politique*). Alors que les finalités poursuivies par le premier groupe sont essentiellement a-politiques, celles recherchées par le deuxième sont, au contraire, fortement politiques. C'est de l'affrontement opposant ces deux rationalités que sont nées les tensions qui ont caractérisé, de 1964 à 1969, les relations entre ces deux groupes d'acteurs au sein du mouvement et qui ont conduit des sociétés à rationalité culturelle (entre 1966 et 1969) à se désaffilier du mouvement.¹⁵ C'est depuis cette date que la recherche d'un nouveau cadre politique, plus favorable aux francophones, capable d'assurer la souveraineté totale de « la Nation », apparaît sans contredit comme l'objet de préoccupation le plus fondamental du MNQ.

Cependant, loin d'engager la société globale dans un changement impliquant l'ensemble des secteurs de la vie collective, le changement souhaité s'est jusqu'à présent essentiellement défini en fonction des institutions politiques. C'est là une condition préalable à des changements ultérieurs dans d'autres domaines. Ainsi, la maîtrise par les Québécois de leur économie (par la planification), de leurs ressources tant naturelles que technologiques, passe nécessairement par la modification prioritaire du cadre politique. Tout changement dans les autres secteurs au profit de la communauté francophone est utopique si cette première transformation n'est pas d'abord assurée.

Ce n'est qu'en juin 1972, dans une déclaration de principes sur le syndicalisme, que le mouvement relie d'une façon plus spécifique cet objectif politique à une dimension plus proprement sociale, soit la promotion des défavorisés du régime actuel :

« Notre lutte pour la souveraineté politique du Québec est intimement liée à la promotion des travailleurs, à la libération de tous les défavorisés du régime actuel et à l'édification d'une société plus libre, plus égalitaire et plus fraternelle. »¹⁶

Jamais auparavant, le mouvement n'avait paru reconnaître l'existence d'une inégalité des chances à l'intérieur même du groupe des francophones. Même aujourd'hui, ce nouvel objectif de promotion sociale demeure encore très secondaire dans l'échelle des préoccupations du MNQ par rapport à cet enjeu plus vital qu'est « la survie de la Nation ». Mais c'est peut-être là l'indice qu'un nouveau réajustement se prépare au sein du mouvement où des modes de relations, carrément sociétaux, sont seuls retenus dans l'évaluation de la situation. Si tel est le cas, ce sera sans aucun doute l'amorce de nouvelles tensions très graves :

15. La SSJB de Québec se désaffilie du mouvement en 1966. Trois ans plus tard, les SSJB de Sherbrooke, Sainte-Anne, Amos, Valleyfield se retirent à leur tour.

16. MNQ, *Déclaration de principe sur le syndicalisme*, 26^e congrès annuel, juin 1972.

« On a commencé à s'interroger sur les objectifs sociaux, ou si l'on veut sur la question du « socialisme »... Je crois que la prochaine crise, au sein du mouvement, portera sur ces questions-là. Il n'y a pas encore d'affrontements... Mais on s'en vient vers ça... Il y a un danger d'aller trop vite et l'écart peut devenir trop grand entre les permanents et les administrateurs : à mon avis, il y a risque de nouvelles scissions au sein du mouvement. »¹⁷

II. FAIBLESSE CHRONIQUE DES POSSIBILITÉS D'ACTION

Le glissement sensible qui s'est produit depuis quelques années vers une perception plus sociétaire des relations du mouvement avec son environnement politique et social a toutefois accentué certains problèmes qu'il rencontrait déjà sur le plan organisationnel, a aggravé l'écart existant depuis longtemps entre le niveau de ses représentations idéologiques et celui de ses possibilités d'action.

Jusqu'au début des années soixante, le mouvement participait à la définition du consensus dans une société fondée sur l'adhésion inconditionnelle à des valeurs intangibles. La famille, l'Église, l'école constituaient autant de supports naturels des valeurs traditionnelles alors exprimées par le mouvement. Cette concomitance était cependant accidentelle. Elle ne dépendait nullement de la capacité organisationnelle du mouvement d'infléchir son environnement à ses propres objectifs. À vrai dire, une telle mobilisation s'avérait superflue. Le mouvement avait l'avantage d'évoluer dans une société monolithique où les communautés partageaient *grosso modo* les mêmes schèmes de valeurs.

L'adoption d'une nouvelle approche de la réalité sociale prive désormais le mouvement de ses appuis traditionnels, eux-mêmes en crise, en mutation profonde. Le MNQ est ainsi placé devant la nécessité de chercher de nouveaux appuis à sa nouvelle politique, de mobiliser lui-même la population face à ses nouveaux objectifs. Mais la perte des supports d'autrefois met en relief les failles de sa structure organisationnelle, son caractère nettement élitiste, technocratique et son absence de cohésion interne.

L'incapacité des dirigeants du mouvement de mobiliser leurs membres et la population en général n'a jamais été plus évidente que depuis la mise sur pied de programmes spécifiques d'animation sociale. Dans la même optique, leur prétention d'assumer le *leadership* de « la Nation » n'a jamais paru aussi vaine que depuis l'établissement de liens étroits avec le Parti Québécois. L'un et l'autre phénomène sont intimement reliés. Les thèses défendues par le Parti Québécois à l'égard des objectifs nationalistes rejoignent celles que prône le mouvement. Ce dernier, s'étant avéré impuissant à mobiliser lui-même les membres de la communauté politique, a dû emprunter le canal du parti politique souverainiste, qui lui s'est révélé mieux en mesure de réussir cette opération. Le P.Q. devient ainsi le nouveau support sur lequel peut aujourd'hui s'appuyer le mouvement à la poursuite de ses objectifs fondamentaux.

17. Entrevue effectuée en mai 1972 avec un des dirigeants du mouvement.

a) L'échec du deuxième front

Parallèlement à cette évolution vers des formes plus sociétaires des rapports sociaux, la dernière décennie se caractérise également par un souci majeur des dirigeants du mouvement de se rapprocher des intérêts du milieu. Ils ont cherché à donner à leur nationalisme un caractère plus populaire, davantage orienté vers certaines préoccupations plus immédiates que la culture ou les institutions politiques. Or, ces tentatives de rapprochement ont dans l'ensemble lamentablement échoué. La capacité de mobilisation des membres et de la population par « ses leaders » est pour ainsi dire nulle. Considérons, à titre d'illustration, les programmes d'étude et d'action élaborés et mis de l'avant par le palier provincial qui drainaient une grande partie des énergies disponibles. Ces programmes visaient surtout à amener les sociétés à entreprendre une action conjointe sur un thème commun dans « une perspective d'animation sociale » des membres de la communauté nationale.

Le scénario se déroulait habituellement de la façon suivante: dans un premier temps, les programmes d'action étaient élaborés et conçus au sommet par les permanents du mouvement au Service d'éducation nationale et à la Conférence des permanents; ensuite, démarrait l'opération « sensibilisation des dirigeants régionaux » au thème sous étude, aux techniques et méthodes d'application pratique du programme dans chacune des régions. Les congrès annuels et les cours de formation nationale avaient pour but d'amener les dirigeants régionaux à se pencher sur les thèmes de ces programmes. Cette mobilisation des sociétés en vue d'influencer leurs valorisations des objets socio-politiques et leur comportement s'effectuait avec le concours constant de spécialistes. Par la suite, les directeurs-généraux des sociétés participaient à des séances d'animation et d'information visant notamment à leur faciliter l'assimilation du contenu des documents de travail soumis à leur examen. Enfin débutait l'opération « animation du milieu », cette fois sous la responsabilité *exclusive* des sociétés diocésaines et régionales.

Or, il existe un écart très prononcé entre les objectifs proposés au niveau provincial et les moyens mis en œuvre par les sociétés diocésaines et régionales pour rencontrer ces objectifs. Ainsi, pour la Fédération, le programme triennal d'action sur la planification (1967-1970) visait « à *sensibiliser la population* aux problèmes que posent la planification et le développement régional, à *faire participer la population* à la discussion des moyens à prendre pour mettre en place les instruments de planification, à susciter le dialogue par la collaboration entre les associations du milieu ». ¹⁸ Au niveau des sociétés, toutefois, ces objectifs « d'animation du milieu » sont dans l'ensemble ignorés ou méconnus. Les modes d'action effectivement adoptés par les sociétés pour rencontrer les programmes d'action ont très peu de poids et revêtent, dans la plupart des cas, des formes rudimentaires. Ce qu'elles appellent « animation sociale » se résume

18. Document interne du MNQ: *Programme d'étude et d'action, 1967-1968.*

souvent à la tenue de réunions occasionnelles sous forme de colloques, journées d'étude, dîners-causeries.

Le mouvement s'est ainsi avéré presque totalement impuissant à éveiller et à sensibiliser ses membres et la population à ses objectifs, incapable d'exercer ce rôle de *leadership* qu'il a prétendu et prétend encore assumer. En mai 1973, ses dirigeants ont par exemple organisé un colloque dont le thème était : « les groupements populaires sont-ils facteurs de changement ? » et auquel ont été conviés les groupements populaires. Là encore, le mouvement n'a pu rallier ces groupes d'acteurs sociaux :

« À cette question, environ 300 participants venus de tous les coins du Québec, ont tenté de trouver des réponses. Le MNQ [...] avait en effet convoqué "les groupes populaires" à se joindre à leur (sic) discussion [...] Les participants, ne provenant pas majoritairement des groupes populaires, se sont répartis en quatre ateliers. »¹⁹

Trois types de facteurs peuvent rendre compte de cette contradiction entre les prétentions du mouvement à s'acquitter de son rôle de « leader de la Nation » et les résultats de son comportement : l'omniprésence de ses dirigeants, le rôle prépondérant de ses permanents et sa décentralisation structurale excessive.

Un mouvement élitiste

D'une façon générale, l'adhésion au mouvement s'inscrit dans une démarche essentiellement économique et non idéologique. Les membres adhèrent non pas à un mouvement nationaliste comme tel, mais contractent une police d'assurance²⁰ qui s'accompagne d'une adhésion automatique à un mouvement nationaliste. C'est là une « nuance » qui n'est pas sans affecter le caractère représentatif des positions exprimées par le mouvement. Certains dirigeants croient encore actuellement au « mythe des 145,000 membres » :

« Les SSJB : c'est donc d'abord et avant tout un *mouvement de masse* (par opposition à ce qu'on pourrait appeler mouvement d'élite). »²¹

Rien, en fait, n'est plus faux. Le MNQ se définit d'abord comme une association d'élite qui s'est donné pour objectif « de faire de l'action nationaliste ». Cette volonté de l'élever au rang de mouvement de masse repose sur la nature même du processus d'adhésion au mouvement. L'ambiguïté provient de ce que les dirigeants ont longtemps voulu ignorer cette distinction en assimilant le fait de souscrire à une police d'assurance et celui de reconnaître la vocation idéologique de leur mouvement.

19. *L'information nationale*, XXI, 4, septembre-octobre 1973, page 5.

20. Ce service assure une protection de \$1,000 au décès pour tout adhérent, moyennant une cotisation annuelle de \$2 ou \$5. Cette somme est remise à la famille du défunt le jour même du décès, ce qui permet aux familles moins fortunées de rencontrer dans l'immédiat les principales dépenses d'inhumation.

21. Roger CYR, « La SSJB : une définition », dans *Au service d'un Québec fort*, mars 1963, pp. 7-60. L'italique est de l'auteur.

Il y a une irréductible opposition entre les attentes et les intérêts des membres et des dirigeants. Ceux-ci considèrent, dans une certaine mesure, le service d'entraide comme un moyen, une ressource permettant de financer l'exercice de la fonction idéologique du mouvement. Quant aux membres, nous pouvons considérer qu'ils le voient essentiellement comme une fin. Nous nous retrouvons ainsi face à un mouvement nationaliste privé de membres actifs et qui fonctionne presque uniquement grâce à l'apport de permanents et de dirigeants élus; en un mot, face à une structure essentiellement élitiste. Les leaders du mouvement sont les seuls agents qui conditionnent la détermination des valorisations exprimées et des actions envisagées par le MNQ. Les membres sont en quelque sorte hors-circuit, l'assurance à bon marché offerte par les sociétés constituant la seule motivation qui les lie au mouvement.

Parallèlement à ce caractère nettement élitiste du MNQ, celui-ci a toujours accordé une importance majeure aux élites dans la détermination des objectifs généraux partagés par les membres de la communauté nationale. Les dirigeants du mouvement se perçoivent comme partie intégrante de « cette élite de la nation » dont les rôles et fonctions sont de guider et d'éclairer la population. Cette perception élitiste des rapports entre « la masse » et ses dirigeants ne s'est guère modifiée depuis dix ans :

« Les sociétés [...] sont des sociétés d'éducation populaire s'efforçant d'éclairer la masse des Canadiens français sur l'ensemble de leur question nationale [...] La Fédération est un organisme de coordination, de collaboration [...] un médium de diffusion de la pensée nationale et une école de formation. »²²

« La SSJB doit éclairer et guider les gouvernements et la population afin qu'ils en (des problèmes nationaux) aient une claire intelligence et une pleine conscience. Ce rôle d'animation et de guide... »²³

La participation souhaitée du citoyen à la prise de décisions politiques qui le concernent est d'abord définie par sa contribution à la vie des associations volontaires à l'intérieur desquelles il accepte de jouer un rôle actif. Sa tâche consiste à épouser les vues de ceux dont les valorisations correspondent le plus étroitement à ses attentes et à s'intégrer dans des structures organiques déjà formées. En d'autres termes, la contribution attendue de l'individu est une participation, sur un mode mineur, à une action encadrée par les leaders des groupes d'intérêt reconnus :

« L'individu doit lui aussi assumer sa part de responsabilités [...] pour bâtir un Québec fort et moderne [...] en participant activement et intelligemment à la vie des associations volontaires. »²⁴

Selon cette conception, le citoyen est consulté et instruit des politiques de ses

22. FSSJBQ, *Les structures de l'enseignement*, Mémoire présenté à la commission Parent, 1962.

23. Gilles NOISEUX, « Allocution d'ouverture », *Congrès spécial*, novembre 1969, annexe 2, page 4.

24. *Le Québec moderne, artisan de son avenir*, 1965, page 106. (Mémoire.)

dirigeants plus qu'il ne participe à l'orientation de la société; à aucun moment, on ne prévoit lui remettre le contrôle des orientations décisives à prendre pour la communauté.

Un mouvement technocratique

À chaque congrès annuel, les vingt membres du Conseil d'administration (CA) de la Fédération sont élus pour un an et sont rééligibles. Parmi eux, l'assemblée générale élit un Bureau exécutif de six personnes. Ces personnes sont à priori les détenteurs légitimes du pouvoir, ayant charge de diriger et d'administrer la Fédération entre les sessions de l'Assemblée générale des sociétés affiliées, de coordonner et planifier leurs actions quant aux programmes d'étude et d'action. Ces dispositions sont conformes aux déclarations d'intention formulées par le MNQ sur ce sujet. En pratique toutefois, les officiers élus n'assument pas le pouvoir réel que détiennent essentiellement les permanents du mouvement regroupés au sein de la Conférence des permanents. C'est à ces agents, promus au rang de technocrates, que revient l'initiative des décisions majeures prises au niveau du palier provincial et ce sont eux qui procèdent à la formulation et à l'élaboration des programmes soumis à l'attention des sociétés membres :²⁵

« Le pouvoir effectif des permanents est très fort... avec un peu de doigté, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. »²⁶

Par permanents, nous entendons autant ceux des sociétés diocésaines que ceux de la Fédération. Actuellement, bien que ce nombre varie constamment, le

TABLEAU 1

*Indice de mobilité des officiers élus
de la Fédération et des directeurs-généraux du MNQ.*

	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE			
	Moins de 3	Entre 3 et 6	6 et plus	Moyenne
Officiers élus de la Fédération (N = 21)	13	6	2	2½
Directeurs-généraux du MNQ (N = 13)	1	5	7 ^a	9

a Chez les directeurs-généraux qui sont en poste depuis plus de six ans, nous remarquons que le nombre d'années de service est très élevé pour plusieurs d'entre eux : 10 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans, 17 ans.

25. Sur le rôle prépondérant joué par les permanents au niveau provincial voir: Jacques HAMEL, *op. cit.*, p. 46-53 et 99-100.

26. Entrevue avec un dirigeant du mouvement, le 9 juin 1972.

mouvement compte vingt-cinq permanents dont seulement deux sont rattachés directement à la Fédération : le directeur-général et son adjoint. Les directeurs-généraux des sociétés étaient jusqu'à tout récemment les seuls permanents du mouvement. Ce n'est que depuis deux ou trois ans²⁷ qu'une deuxième catégorie de permanents a fait son apparition dans le mouvement : celle des animateurs sociaux (dont la majorité sont diplômés en sciences sociales) engagés par les sociétés. La première caractéristique de l'ensemble des permanents est qu'aucun d'eux n'est un dirigeant élu, mais que tous sont employés par les sociétés ou la Fédération.

Les permanents se sont réunis depuis le début des années soixante dans un organisme connu sous plusieurs vocables et qu'on désigne depuis quelques années sous le nom de « la Conférence des permanents ». Cet organisme peut être défini comme « le centre nerveux et la cheville ouvrière du mouvement » selon l'expression de l'un de ses membres. En réalité, la Conférence des permanents est beaucoup plus que cela. Elle est bel et bien devenue *le centre effectif du pouvoir* au niveau provincial. De par leur position stratégique dans le mouvement, les permanents exercent en quelque sorte non seulement un droit de veto sur les décisions prises par les dirigeants élus au sein du Conseil d'administration et du Comité exécutif (le Bureau) du mouvement mais également un véritable pouvoir de décision quant aux politiques à adopter et aux actions à entreprendre.²⁸ La raison en est fort simple : aucun dirigeant élu, qu'il soit du niveau diocésain et régional ou du niveau provincial, ne peut consacrer plus de quelques jours par mois (un ou deux jours en moyenne) aux affaires du MNQ. Aucun d'eux n'est un permanent, c'est-à-dire une personne rémunérée par la Fédération ou les sociétés pour effectuer à plein temps un travail déterminé. Tous ont de ce fait un travail régulier à l'extérieur, soit comme avocat, médecin, agent d'assurances, etc.

Les permanents ont ainsi développé la certitude non seulement d'être mieux informés que n'importe quel administrateur du mouvement, mais surtout de savoir ce qui est préférable ou non pour celui-ci, quelles décisions doivent être prises et quelles actions doivent être envisagées et posées. Selon l'expression de l'un d'eux, les permanents, à l'inverse des administrateurs qui sont considérés comme de passage, « vivent, mangent et rêvent du mouvement ». Les permanents dont le rôle était d'abord d'exécuter et mettre en application les projets avancés par le Conseil d'administration de la Fédération et adoptés ou non par la suite par ceux des sociétés, ont décidé, en se groupant dans un organisme bien à eux, d'exercer directement cette compétence particulière qu'ils se reconnaissaient et ainsi d'assumer véritablement la direction du mouvement.

D'une façon générale, la force des permanents est reliée de très près à la faiblesse de l'assise actuelle des administrateurs. Le tableau 1 indique l'indice de

27. Jacques HAMEL, *op. cit.*, pp. 54-55.

28. *Idem*, pp. 50-53.

la mobilité comparée des dirigeants élus de la Fédération et des directeurs-généraux du mouvement.

Le pouvoir appartient en quelque sorte à des spécialistes engagés par la Fédération et les sociétés diocésaines et rémunérés par elles. Ces derniers échappent dans une certaine mesure à tout contrôle démocratique et en arrivent à concentrer entre leurs mains un pouvoir réel souvent prépondérant.²⁹ C'est ainsi que nous pouvons définir et caractériser le style de *leadership* au niveau provincial comme fondamentalement *technocratique*. À ce propos, nous nous référons à la définition de Léon Dion :

« L'avènement d'une bureaucratie constitue le degré ultime de l'organisation [...] Le groupe est devenu très nombreux et ses rouages plus complexes. Les membres n'ont plus le temps, ni le goût, ni même la capacité, de s'occuper directement et en commun de la vie interne du groupe et de ses relations avec le milieu. Aussi commencent-ils à choisir dans leurs rangs certaines personnes qui agiront en leur nom. Par la suite, ils feront appel à des spécialistes, souvent de l'extérieur, qu'ils rémunéreront pour veiller à des questions spéciales ou administratives. Progressivement, une bureaucratie se constitue. Sous la supervision plus ou moins directe des membres du groupe, elle est habilitée à agir au nom de celui-ci. Dans le processus de bureaucratisation, il faut distinguer deux phénomènes différents : le phénomène oligarchique, c'est-à-dire la concentration du pouvoir réel aux mains de quelques membres qui agissent au nom de tous ; le phénomène technocratique, c'est-à-dire la concentration du pouvoir réel aux mains des spécialistes et administrateurs qui souvent ne sont pas membres du groupe et qui sont rémunérés. »³⁰

Nous émettons par ailleurs l'hypothèse que le style technocratique de *leadership* que nous identifions au niveau provincial pourrait se retracer au niveau sinon de toutes les sociétés-membres, du moins de la majorité de celles qui ont un directeur-général.³¹ Seule une étude portant directement sur les sociétés diocésaines ou régionales pourrait nous permettre de préciser le degré d'influence qu'exercent les permanents au sein de chacune d'elles.

L'autonomie des sociétés-membres

Comme le stipule un règlement des statuts de la Fédération,³² toutes les sociétés-membres, en s'affiliant à la Fédération, demeurent autonomes dans leur territoire respectif. Même si elles s'engagent par écrit à respecter l'orientation

29. Cette prépondérance des permanents au sein du mouvement s'exerce même, semble-t-il, au niveau de l'élection des officiers élus lors des congrès annuels de la Fédération. Ainsi, au congrès de juin 1972, nous avons été informés de la tenue d'une réunion entre les permanents du mouvement (nous ignorons si tous y étaient conviés) dans une chambre du Château Frontenac. Un groupe de permanents se seraient au préalable entendus pour faire échec à certaines candidatures au C.A. et au Bureau exécutif de la Fédération. Un permanent qui nous a raconté l'affaire soulignait après l'élection des dirigeants du C.A. que la stratégie avait réussi. Nous formulons cette information sous toutes réserves, mais nous avons de bonnes raisons de croire en son exactitude.

30. Léon DION, *Société et Politique: la vie des groupes*, tome 1, « Fondements de la société libérale », 1971, pages 79-80.

31. Sur les quinze sociétés qui composent le MNQ, treize ont un directeur-général.

32. FSSJBQ, *Règlements généraux*, règlement n° 1, article 1, Québec, juin 1970, p. 11.

adoptée et à se conformer aux décisions prises par l'Assemblée générale, rien n'oblige dans les faits une société à se conformer à une décision adoptée en congrès, aucune mesure coercitive n'ayant été prévue pour forcer une société à s'y conformer. Ainsi, bien que les programmes d'étude et d'action aient été adoptés par l'ensemble des sociétés, aucune mesure de contrôle, aucun droit de regard n'ont été prévus pour permettre à la Fédération de veiller à l'exécution de ces programmes par l'ensemble des sociétés. Parce qu'elles sont juridiquement autonomes, la coordination de tels programmes par les dirigeants du MNQ devient très difficile, compte tenu du fait que les sociétés sont très réticentes à toute mesure de contrôle venant du palier provincial.

La non-intervention du Mouvement national risque fort de compromettre dangereusement le succès de ces politiques d'autant plus que plusieurs sociétés sont dans l'impossibilité financière et organisationnelle de les exécuter (absence de permanents, insuffisance de locaux, etc.). Certaines sociétés ont des ressources financières minimales et peuvent difficilement mettre à exécution un quelconque programme. Comment la SSJB de la Côte-Nord, par exemple, peut-elle exécuter un programme d'animation lancé par le Mouvement national dans une région aussi vaste avec un budget annuel de \$16,000? En d'autres termes, les dirigeants du mouvement sont dans l'impossibilité d'effectuer une redistribution des ressources à l'intérieur du mouvement afin qu'un programme d'action puisse avoir des chances d'être mis à exécution par toutes les sociétés. À priori, seules quelques sociétés sont en mesure, si elles le veulent bien, de réaliser les projets élaborés au palier provincial. Dans ces conditions, les actions attribuables au Mouvement national dans son ensemble risquent fort d'être très limitées.

La capacité du palier provincial de mobiliser les sociétés pour la poursuite d'objectifs communs d'action est donc très faible. Nous ne devons dès lors pas nous surprendre du peu d'impact créé par ces programmes auprès des membres et de la population. Comment le mouvement peut-il exercer auprès d'eux un véritable *leadership* à propos de ces objectifs d'animation sociale s'il n'est même pas en mesure de mobiliser véritablement ses propres « militants » à cette cause? Les sociétés sont en effet jalouses de leurs privilèges et de leurs prérogatives. Elles se montrent très sensibles à toute tentative d'intervention du palier provincial dans les questions qui les concernent. Chacune dispose à vrai dire de ses propres ressources et met en œuvre ses propres modes d'action selon des stratégies particulières. Les dirigeants du mouvement restent ainsi condamnés à dépenser des énergies considérables pour obtenir une collaboration plus ou moins efficace des sociétés et parvenir à réaliser une certaine coordination de pensée et d'action en dépit de leurs réticences.

b) À la remorque du Parti Québécois

Au plan de l'évaluation de la situation, le mouvement a longtemps été coupé des membres de la communauté nationale dont il voulait pourtant être le

leader, le chef de file, le représentant. Cela tient au fait qu'il a toujours axé ses préoccupations sur des objets susceptibles de les rapprocher et de les unir les uns aux autres : la foi, les institutions, les valeurs morales, la langue, les symboles politiques, etc. Il a toujours ignoré et délaissé les questions qui étaient au centre des conflits dans la communauté : les inégalités des chances, les conflits syndicaux, etc.

Au moment où ses dirigeants se décident à épouser certains problèmes et conflits plus spécifiques à la communauté politique, il est déjà débordé par une formation politique, le Parti Québécois, qui présente un programme national cohérent, englobant largement les préoccupations culturelles et politiques du mouvement lui-même. Ce dernier, qui se prétend toujours le chef de file de « la Nation », se trouve ainsi fatalement à la remorque du P.Q. sur les questions sociales et économiques. La capacité d'imagination du mouvement dans ces domaines a été jusqu'ici nulle, ses énergies se trouvant totalement employées à satisfaire le besoin « primaire de sécurité collective ».

Ce besoin intense est ainsi à la source de l'étroite association du MNQ, et en particulier des sociétés diocésaines, avec le Parti Québécois, seule formation politique capable d'y répondre. Au niveau des sociétés, un double mouvement se manifeste : d'une part, le Parti Québécois a noyauté certaines d'entre elles ;³³ d'autre part, la majorité des sociétés entretiennent des relations suivies avec le P.Q., lui fournissant une aide technique et financière parfois considérable au niveau des comtés :

« Le Parti Québécois a noyauté les SSJB, c'est vrai dans certains cas. Mais l'inverse est également vrai. Les dirigeants des SSJB, à titre individuel, ont mis sur pied dans certains comtés les associations du P.Q... Il y a des relations très étroites entre beaucoup de sociétés et le P.Q. On peut retrouver les mêmes personnes dans les deux organisations : c'est vrai et c'est normal. Dans plusieurs sociétés, c'est le cas. Ainsi nous pouvons voir que les sociétés suivantes ont des relations très étroites avec le P.Q. : 1) Centre du Québec ; 2) Côte-Nord ; 3) Joliette ; 4) Outaouais-Nord ; 5) de l'Amiante ; 6) Est du Québec ; 7) Richelieu-Yamaska ; 8) Saguenay-Lac Saint-Jean ; 9) Laurentides. Par contre, les sociétés suivantes ont des relations moins étroites avec le Parti Québécois : 1) Mont-Laurier ; 2) Ouest Québécois ; 3) Saint-Jean ; 4) Trois-Rivières. »³⁴

De plus, un certain nombre de dirigeants du MNQ, tant au niveau provincial (MNQ) qu'au niveau diocésain ou régional (SNQ), ont brigué les suffrages aux élections de 1970 et 1973 comme candidats du Parti Québécois.³⁵

33. Nous avons personnellement pu observer le noyautage d'une société diocésaine par l'association péquiste d'un comté. Cette société a par la suite fourni une aide financière substantielle au P.Q. lors de la campagne électorale québécoise d'avril 1970 et alla même jusqu'à lui prêter gratuitement ses locaux après l'élection.

34. Entrevue avec un dirigeant du MNQ, mai 1972.

35. Mentionnons les noms suivants : J.-Y. Morin, ex-président du MNQ, Montréal (1970 et 1973) ; G. H. Fortin, ex-président de la FSSJBQ, Lac Saint-Jean (1970 et 1973) ; Guy Mercier, directeur-général de la SNQ de Saint-Jérôme, Terrebonne (1970 et 1973) ; Marcel Rocheleau, président d'une section locale de la SSJB de Trois-Rivières, Maskinongé (1970) ; Guy Lebel, président d'une régionale de la SNQ de la région de l'Amiante, Mégantic (1970) ; René Daignault, directeur-général de la SNQ de l'Est du Québec, Rimouski (1973) ; Cécilien Pelchat, ancien permanent du

En somme, le personnel militant du Parti Québécois englobe presque tout le personnel militant du MNQ. Le dynamisme du P.Q. influe fortement sur celui du mouvement, sans grande possibilité pour ce dernier d'innover à l'extérieur du premier. Dans quelle mesure ne pouvons-nous pas définir le mouvement, présumément chef de file de « la Nation », comme étant à la remorque du P.Q., du moins quant à la détermination et à l'élaboration d'un projet économique-social? Jusqu'à présent, ses dirigeants ne se sont pas livrés à un effort de réflexion original quant au contenu à donner à l'Indépendance. Sur ce plan, ses militants ne réfléchissent pas à l'intérieur des cadres du mouvement, mais bien dans les structures du parti politique qu'ils supportent. En un mot, le MNQ se développe actuellement par osmose au contact du Parti Québécois.

À titre d'indication, nous n'avons qu'à considérer l'énorme influence exercée par le P.Q. sur l'évaluation du MNQ de sa propre position face au système politique actuel. Avec l'avènement des gouvernements Bertrand et Bourassa, le mouvement s'est retrouvé « dans l'opposition », selon l'expression d'un de ses dirigeants. L'affaire du projet de loi 63, en octobre 1969, constitue le point de rupture :

« Il y a eu une brisure avec J.-J. Bertrand lors du bill 63... Celui-ci est d'ailleurs considéré dans le mouvement comme "le traître" par excellence. Cette brisure s'est poursuivie avec Robert Bourassa, ce dernier étant considéré comme celui qui vient consommer l'œuvre entreprise sur un autre plan par J.-J. Bertrand. Avant l'avènement de ces deux gouvernements, le mouvement avait des relations étroites avec les gouvernements Johnson, Lesage et Duplessis. »³⁶

Cette perte brutale de confiance dans les agents politiques ne s'étend toutefois pas à tous les hommes politiques sans distinction. Si le mouvement n'a pas été amené, après 1969, à adopter des modes d'action d'ordre divisif,³⁷ cela en effet tient essentiellement à l'existence du Parti Québécois, susceptible d'orienter dans un proche avenir le système politique dans un sens conforme à ses objectifs les plus fondamentaux. La possibilité d'œuvrer à l'élection d'agents politiques dont les idées sont conformes aux siennes lui donne précisément un sentiment de confiance très élevé dans la capacité d'un système politique autre que le système actuel de réaliser les finalités politiques et culturelles auxquelles il accorde la priorité absolue.

MNQ, Chauveau (1973); J. B. Bouchard, président de la SNQ de l'Outaouais-Nord, Hull (1973); Dr Jacques Boulay, ex-président de la SNQ de la Capitale, Jean-Talon (1973); Pierre Gaudette, membre du Conseil d'administration de la SNQ du Centre du Québec, Nicolet (1973); André Gaudreault, trésorier de la SNQ du Richelieu-Yamaska, Chambly (1973).

36. Entrevue avec un dirigeant du MNQ, 25 mai 1972.

37. Les modes d'action sont dits divisifs s'ils contreviennent aux normes régissant le système politique établi et ont pour effet immédiat de bouleverser l'ordre établi. Ils sont dits intégratifs s'ils se conforment à ces normes et ont pour effet immédiat de renforcer sa stabilité. (Voir : L. DION et M. de SÈVE, *Document de travail*, Département de science politique, Université Laval, 1972, miméo.)

CONCLUSION

Le MNQ a toujours entretenu des rapports très étroits avec le système politique. La branche législative est sans aucun doute le destinataire privilégié de ses prises de position, le rouage gouvernemental le plus immédiatement impliqué dans son action. Le déplacement de certaines préoccupations traditionnelles vers des objets davantage reliés aux attentes d'un Québec moderne et industrialisé a pu laisser croire à certains dirigeants que le MNQ entretiendrait *de facto* des relations plus étroites avec les membres de la communauté nationale :

« Depuis 1960, notre action a porté plus sur le gouvernement que sur les membres ou la population... Cependant, avec l'élaboration des programmes d'étude et d'action, surtout à partir de 1967 avec le programme triennal sur la planification... on travaille davantage au niveau de la population en général [sous-entendre : par l'intermédiaire des sociétés diocésaines]. »³⁸

L'application de ces programmes a clairement démontré que les tentatives de poser des tête-de-ponts pour rejoindre « la base » n'ont pas réussi. Par contre, les points de contact ont été, pour le moins, constants avec les agents politiques. La nature de ces relations s'est toutefois considérablement modifiée au cours de la décennie.

Jusqu'en 1968-1969, le mouvement démontrait une volonté de collaboration et de coopération avec les agents politiques. Cette recherche d'une action concertée a connu son apogée avec le gouvernement Johnson, comme l'illustrent le financement des États généraux par le gouvernement d'alors et la participation financière et structurale de la Fédération avec le gouvernement dans l'organisation du voyage du général de Gaulle en juillet 1967.

La présentation des projets de loi 85 (en décembre 1968) et 63 (en octobre 1969) sur la question linguistique marque la rupture de cet accord. Dorénavant, un esprit de « méfiance » à l'égard des agents politiques au pouvoir affectera les rapports de la Fédération et d'un gouvernement qui lui apparaît contrôlé par des formations politiques qui ne rencontrent nullement les objectifs du mouvement : un Québec souverain et français.

Même aujourd'hui, à un moment où le mouvement caractérise les relations qu'il entretient avec le gouvernement Bourassa comme très froides, compte tenu des profondes divergences qui les séparent, il souligne les possibilités qu'il a d'atteindre directement les hommes politiques et les fonctionnaires les plus haut placés.³⁹ Le mouvement a en effet toujours eu et a encore certaines possibilités d'avoir accès aux instances politiques, de faire entendre sa voix et, à l'occasion, d'infléchir la volonté des dirigeants politiques dans un sens conforme

38. Entrevue avec un dirigeant du MNQ, mai 1972.

39. Ainsi, en 1972, le premier ministre Robert Bourassa et Denis Hardy, président de la Commission parlementaire sur la réforme électorale, ont accepté tour à tour de rencontrer privément les dirigeants du mouvement désireux de leur présenter leurs suggestions sur le problème de la réforme du système électoral.

à ses aspirations. Cependant, ses pressions sont souvent exercées non pas directement sur le pouvoir politique mais par l'intermédiaire des collectivités organiques.⁴⁰

Si la capacité du mouvement d'exercer un *leadership* quelconque — qu'il prétend détenir — auprès de l'ensemble de la population est pour ainsi dire inexistante, il n'en est pas de même en ce qui concerne son aptitude à mobiliser certains groupes sociaux. Nous n'en voulons pour preuve que la lutte menée sous la direction du mouvement en juin 1971 pour faire échec à la Charte de Victoria. Le MNQ s'était catégoriquement prononcé contre la formule d'amendement Turner-Trudeau que le gouvernement fédéral tentait de faire accepter par les provinces. Il a alors déclenché un mouvement d'opposition pour forcer le gouvernement Bourassa à rejeter cette formule. Cette action a comporté trois étapes successives :

1. mobilisation des sociétés diocésaines ;
2. formation de fronts communs sur le plan régional des sociétés avec d'autres groupes sociaux des différentes régions ;⁴¹
3. mobilisation de nombreux effectifs des groupes sur le plan provincial.⁴²

L'objectif était « d'acheminer au gouvernement Bourassa un flot de protestations venant de tous les coins de la province ». ⁴³ En d'autres termes, il s'agissait pour la Fédération non d'agir directement sur le gouvernement, mais d'amener les différents groupes sociaux, tant aux niveaux provincial que régional ou local, à faire pression sur lui.

Cette capacité de mobilisation,⁴⁴ parfois considérable, s'exerce cependant dans les limites étroites de quelques enjeux bien précis, particulièrement la question linguistique et celle du statut constitutionnel de la société politique, c'est-à-dire ces objets à propos desquels il s'est toujours reconnu une compétence particulière. Ainsi, malgré les efforts déployés par le mouvement depuis une dizaine d'années pour substituer une perception spécifique de la communauté politique québécoise à une conception diffuse de la communauté nationale canadienne-française, son champ d'action à l'égard des membres de la communauté ne s'est pas élargi.

40. Par collectivités organiques, nous entendons désigner ces formations sociales ou politiques reconnues officiellement par le système politique établi et qui entretiennent avec lui des rapports par l'entremise de mécanismes d'interaction institutionnalisés. (L. DION et M. de SÈVE, *op. cit.*)

41. Les groupes les plus divers y ont participé, tels les Conseils municipaux, l'UCC, les AFEAS, les Cercles de fermières, etc.

42. Un front commun provincial a été formé sous l'instigation de la Fédération auquel se sont notamment joints la CEQ (Yvon Charbonneau était le porte-parole du front commun), la CSN, la FTQ, le NPD-Québec, etc.

43. Entrevue avec un dirigeant du MNQ.

44. Un rôle de premier plan fut exercé par le mouvement lors de la naissance des États généraux au début de la décennie, lors de la lutte dirigée contre la formule Fulton-Favreau en 1965, lors des combats menés contre les projets de loi 85 et 63 sur la langue française, lors de la bataille axée contre le projet de loi 28 sur la restructuration de l'île de Montréal en 1972, et enfin lors de la fondation et de la vie du Front du Québec français et du Mouvement du Québec français pour la promotion de l'unilinguisme français.

En tant que groupe d'intérêt, c'est toujours sur l'exercice de son rôle traditionnel que repose le prestige que lui octroient les autres groupes sociaux. C'est dans le champ des questions culturelles et constitutionnelles que sa compétence, d'ordre avant tout symbolique, est clairement reconnue et qu'il exerce une influence susceptible en certaines occasions d'être considérable sur les agents politiques et sociaux. Les tentatives de rajustement que les dirigeants du mouvement ont poursuivies depuis la fin de la dernière décade n'ont eu jusqu'ici d'autre résultat que de le confirmer dans ce rôle.

Jacques HAMÉL

*Département de science politique,
Université Laval.*